

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 avril 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présentes :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-04-294 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 avril 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 mars 2014
3. **Période de questions**
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.3 Adhésion / Entente-cadre / Union des municipalités du Québec et Gaz Métro
 - 4.5 Transplant Québec / Semaine nationale du don d'organes et de tissus / Proclamation et déploiement du drapeau / Entente de partenariat / Années 2014, 2015 et 2016
 - 4.11 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2014 / Aide financière
 - 4.12 Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfice 2014 / Achat de billets
 - 4.13 Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Brunch / Ratification / Achat de billets
 - 4.14 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner bénéfice 2014 / Achat de billets
 - 4.15 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2014 / Demande de commandite
 - 4.16 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2014
 - 4.17 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée de dégustation de vins 2014 / Commandite
 - 4.19 Motion de félicitations à M. Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil de 1998 à 2014
5. **Greffe**
 - 5.1 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – février 2014
 - 5.2 Règlement d'emprunt n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

- 5.3 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Évaluation foncière / Lot 3 374 804
- 5.4 Servitude / Réseau électrique / Lot 1 545 378 / Chapiteau Eugène Chaplin / Terrain de la Fabrique de la paroisse Saint-Michel

6. Trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 mars 2014
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Josephite / Approbation du MAMROT
- 6.3 Rapport d'activités du trésorier – année 2013
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Approbation du MAMROT

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des arts et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts
- 7.2 Divers services / Embauches temporaires / Agente de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs
- 7.4 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 4 février 2014
- 7.5 Direction générale / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
- 7.6 Service des loisirs et de la vie communautaire / Mutation / Agente de bureau 2
- 7.7 Service des travaux publics / Affectation par intérim / Contremaître – Parcs et espaces verts
- 7.8 Service des travaux publics / Attribution de poste régulier / Journalier-opérateur-concierge

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Adhésion / Regroupement d'achats / Centre collégial des services regroupés / Appel d'offres SAR130-2014 / Acquisition / Ordinateurs fixes, mobiles et moniteurs

10. Arts et culture

- 10.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications
- 10.2 Colloque annuel du Carrefour action municipale et famille 2014
- 10.3 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Projets culturels 2014
- 10.4 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Modification / Activité / Fondation de la Maison Trestler
- 10.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière
- 10.7 Comité consultatif de la culture / Réunion du 9 janvier 2014

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Équipe cadette AA / Ligue Élite de ringuette du Québec / Championnat canadien à Regina / Aide financière
- 11.2 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Tournoi Novice-Atome / 30^e anniversaire / Aide financière
- 11.3 Bureau d'information touristique / Nouvelle orientation 2014 / Changement d'appellation / Bureau d'accueil touristique
- 11.4 Contrat de commandite / Club de hockey Les Mustangs / Saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-04 / Services pour l'entretien et la réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-06 / Services de nettoyage et de buanderie
- 13.4 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture des carburants en vrac
- 13.5 Disposition de biens abandonnés / 2091, rue des Sarcelles, app. 2
- 13.7 Chapiteau du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Autorisation / Travaux de préparation du site / Financement
- 13.8 Disposition de biens abandonnés / 3342, rue du Beaujolais

14. Eaux

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-08 / Location d'une unité de filtration membranaire
- 14.2 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Demande d'aide financière / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Domaine-en-Haut / Autorisation de signature
- 14.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Demande d'aide financière / Système de traitement des eaux usées / Secteur Domaine-en-Haut / Autorisation de signature

15. Services techniques

- 15.1 Arrêt obligatoire / Avenue Saint-Charles à l'intersection du chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 15.2 Demande de garanties supplémentaires / Projet « Le Onze de la Gare » - phase 2
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1675.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Règlement n° 1675
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685
- 15.6 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-07 / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 / Avenues Bernardin et du Parc
- 15.7 Ordre de changement n° 126 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.8 Ordres de changement n°s 18, 21, 22, 23 et 24 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1643.3 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 mars 2014
- 16.2 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Jeannotte / Lot 1 675 219 / Autorisation / Usage enseignement de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) / Zone P2-348 / CCU n° 14-03-27 / Remboursement de frais
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rue Chicoine / Lot 3 666 599 / Autorisation / Usage agence d'assurance et courtier en transport lourd (C4) / Zone I2-752 / CCU n° 14-03-28

- 16.4 CPTAQ / Demande d'autorisation / 1620, chemin Daoust / Lots 3 851 279, 1 834 211, 3 851 271 et 3 851 278 / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – agrotourisme / Zone A-817 / CCU n° 14-03-29
- 16.5 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Subdivision de lot / Lot 1 543 542 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-30
- 16.6 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Nouvelle construction commerciale / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-31
- 16.7 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Nouvelles enseignes commerciales / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-32
- 16.8 Modification du Plan directeur de rues / Montée d'Alstonvale – secteur Fief-Choisy / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 209 et 1 830 252 / CCU n° 14-03-33
- 16.9 Dérogation mineure / 126-128, rue Brodeur / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 1 546 337 / Zone H3-529 / CCU n° 14-03-34
- 16.10 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 mars 2014
- 16.11 PIIA / 22400, chemin Dumberry / Nouvelle construction commerciale / Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-03-37
- 16.12 Lotissement / 22400, chemin Dumberry / Plan de subdivision / Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-03-38
- 16.13 Lotissement / 3030, rue du Plateau / Projet de subdivision / Prolongement de la rue du Plateau / Lots 2 438 106, 4 724 231, 1 673 947, 2 802 194 et 2 802 195 / Zone I3-832 / CCU n° 14-03-39
- 16.14 Dérogation mineure / 9, rue Saint-Louis / Marge arrière / Lot 1 675 462 / Zone H2-252 / CCU n° 14-03-40

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1586-01 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1685 / Aménagement du parc Mozart
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1536-01 / Modification / Plans
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-190 / Modifications / Usages autorisés et dimensions des constructions / Zones C3-219 et C3-226 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et la rue Bourget
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-190 / Modifications / Usages autorisés et dimensions des constructions / Zones C3-219 et C3-226 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et la rue Bourget
- 18.11 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-208 / Ratio minimal / Largeur minimale / Cases de stationnement / Usages commerciaux / Clôtures contrôlant l'accès aux piscines
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1275-208 / Ratio minimal / Largeur minimale / Cases de stationnement / Usages commerciaux / Clôtures contrôlant l'accès aux piscines

19. **Direction générale**
 - 19.1 Autorisation de la direction générale
20. **Période de questions – Élus**
21. **Période de questions – Assistance**
22. **Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

14-04-295 **Adoption des procès-verbaux**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 17 mars 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-04-296 **Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-04-297 **Adhésion / Entente-cadre / Union des municipalités du Québec et Gaz Métro**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le conseil d'administration de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Gaz Métro.

« ADOPTÉE »

14-04-298 Transplant Québec / Semaine nationale du don d'organes et de tissus / Proclamation et déploiement du drapeau / Entente de partenariat / Années 2014, 2015 et 2016

CONSIDÉRANT la demande de Transplant Québec pour la proclamation de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » du 20 au 27 avril 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente de partenariat de trois ans avec Transplant Québec afin de lui permettre d'atteindre son objectif de sensibilisation;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 20 au 27 avril 2014 « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et que le drapeau à l'effigie du don d'organes soit déployé sur un mat extérieur de l'hôtel de ville;

QUE la Ville autorise un partenariat avec Transplant Québec pour les années 2014, 2015 et 2016 et s'engage, à cet effet, à proclamer annuellement la Semaine nationale du don d'organes et de tissus en plus de déployer le drapeau à son effigie selon les modalités dudit partenariat.

« ADOPTÉE »

14-04-299 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2014 / Aide financière

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre du Gala Mérite en histoire 2014 qui se tiendra le 21 avril 2014 à Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-300 Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfice 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 125 \$ chacun pour le concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 18 juin 2014 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-301 Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Brunch / Ratification / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié l'achat de 2 billets adultes au montant de 14 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le brunch organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion qui s'est tenu le 6 avril 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-302 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner bénéfice 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 8 billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 30 avril 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-303 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2014 / Demande de commandite

CONSIDÉRANT une demande de commandite de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation au tournoi de hockey de l'Association des pompiers de Rigaud;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey de l'Association des pompiers de Rigaud qui se tiendra du 30 avril au 3 mai 2014 à l'aréna du Collège Bourget de Rigaud;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 600 \$ reliés à ce tournoi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-304 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2014

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs 6 bourses d'études d'une valeur de 200 \$ chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 19 juin 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-305 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée de dégustation de vins 2014 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée annuelle de dégustation de vins organisée par le Centre Notre-Dame-de-Fatima;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame-de-Fatima à titre de commandite dans le cadre de la soirée de dégustation de vins qui aura lieu le 9 mai 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-306 Motion de félicitations à M. Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil de 1998 à 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR tous les membres du Conseil

ET RÉSOLU unanimement

DE féliciter M. Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil qui, pendant les seize années où il a représenté notre circonscription, a démontré un dévouement et une détermination qui ont fait de lui un député apprécié et estimé de tous. Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance pour ces années consacrées au service des citoyens du comté de Vaudreuil et, d'une façon plus particulière, pour son aide inestimable auprès de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

14-04-307 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – février 2014

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 26 février 2014, 4 toponymes désignant 2 voies de communication, un parc public ainsi qu'un bâtiment situés sur le territoire de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation, en date du 26 février 2014, des toponymes suivants énumérés à l'attestation d'officialisation transmise par la Commission de toponymie :

- rue des Aubépines;
- impasse Bernard-Geoffrion;
- parc Mozart;
- bibliothèque de Vaudreuil-Dorion;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

14-04-308 Règlement d'emprunt n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 31 mars 2014, pour le Règlement n° 1679 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, la fourniture et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de deux cent treize mille dollars (213 000 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 25 336;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 633;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes faites est de 4;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1679 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

14-04-309 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Évaluation foncière / Lot 3 374 804

CONSIDÉRANT le recours intenté par 6 421 601 Canada inc. à l'encontre d'une décision de l'évaluateur de la Ville à l'égard d'un terrain vague situé sur la rue Henry-Ford et désigné comme le lot 3 374 804 (matricule 6126-68-2720) dans le dossier SAI-M-221724-1402 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin de la représenter dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6126-68-2720;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-310 Servitude / Réseau électrique / Lot 1 545 378 / Chapiteau Eugène Chaplin / Terrain de la Fabrique de la paroisse Saint-Michel

CONSIDÉRANT l'implantation prochaine du chapiteau Eugène Chaplin sur le lot 1 675 408 appartenant à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que ce projet doit être desservi en électricité par le biais du réseau électrique existant de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il est nécessaire de bâtir un nouveau réseau électrique, lequel s'exercera par servitude ayant une superficie de 199,9 mètres carrés sur une partie du lot 1 545 378 sis au 412, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a accepté la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, à l'effet de fixer la valeur de l'indemnité à 8 600 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir sur une partie du lot 1 545 378, le tout tel que montré à la description technique préparée le 27 mars 2014 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant minute 13574 dans son dossier R20960-1-6 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à affecter la somme nécessaire au financement de l'indemnité pour le lot susmentionné, et ce, à même le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-311 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 mars 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 mars 2014 totalisant un montant de 3 863 657,98 \$.

14-04-312 Emprunt temporaire / Règlement n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Joseph / Approbation du MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 26 mars 2014, le Règlement d'emprunt n° 1677 autorisant les dépenses pour les travaux d'aménagement du bâtiment sis au 190, avenue Saint-Charles (arts et culture) ainsi que la rénovation du centre communautaire Jean-Marc Ducharme sis au 21, rue Louise-Joseph, y incluant tous les autres travaux connexes, en décrétant un emprunt de 400 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit 400 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-04-313 Rapport d'activités du trésorier – année 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

« ADOPTÉE »

14-04-314 Emprunt temporaire / Règlement n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Approbation du MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 2 avril 2014, le Règlement d'emprunt n° 1674 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias en décrétant un emprunt de 364 000 \$ à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit 364 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-04-315 Service des arts et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-024;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement favorable effectuée par M^{me} Christelle Felx, chef de division – Bibliothèque par intérim, en date du 11 mars 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Frédéric-Antoine Raymond dans son poste régulier de commis aux prêts, et ce, à compter du 17 mars 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Raymond.

« ADOPTÉE »

14-04-316 Divers services / Embauches temporaires / Agente de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Hélène Portelance et Jocelyne Deguire à titre d'agente de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 9 avril 2014 et le 31 décembre 2014, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-317 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées au Service des ressources humaines par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire, le 24 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Alexis Boily, Paul-Antoine Leboeuf et Kristian Pigeon aux postes de moniteurs ou de sauveteurs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, au plus tôt à compter du 1^{er} avril 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-318 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 4 février 2014

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des cols bleus tenue le 4 février 2014 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-04-319 Direction générale / Embauche temporaire / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif au sein de la direction générale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Éline Coutu à titre d'agente de bureau 2 au sein de la Direction générale, et ce, au plus tôt à compter du 31 mars 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-320 Service des loisirs et de la vie communautaire / Mutation / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 12 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Geneviève Goyer, agente de bureau 2 au Service du développement et de l'aménagement du territoire, au poste régulier à temps plein d'agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, au plus tôt à compter du 15 avril 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Goyer devra compléter une période d'essai de 3 mois prenant fin au plus tôt le 15 juillet 2014 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Goyer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-321 Service des travaux publics / Affectation par intérim / Contremaître – Parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Nancy Gervais, conseillère en ressources humaines, présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 27 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'affectation par intérim de M^{me} Katryne Delisle, préposée à l'horticulture, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts à compter du 8 avril 2014, et ce, pour la durée de l'affectation par intérim de M. Pierre-Luc Séguin au poste de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M^{me} Delisle bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 3 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-322 Service des travaux publics / Attribution de poste régulier / Journalier-opérateur-concierge

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville attribue le poste régulier de journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics à M. Maxime Beaudoin, et ce, à compter du 13 avril 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Beaudoin devra compléter une période de familiarisation de 3 mois prenant fin le 13 juillet 2014 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est également entendu que M. Beaudoin bénéficie des avantages prévus à la convention collective de travail en vigueur pour un salarié régulier à temps complet à compter de sa date de nomination en tenant compte des proratas applicables, le cas échéant;

QUE nonobstant ce qui précède, M. Beaudoin bénéficiera des protections d'assurances collectives conférées aux salariés réguliers à temps complet à compter du 13 juillet 2014, soit sur recommandation favorable de son supérieur immédiat à la suite de la période de familiarisation prévue à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que durant la période de familiarisation, M. Beaudoin conserve les protections d'assurances dont il bénéficie à titre de salarié régulier saisonnier et paie la prime s'y rattachant selon les modalités qui prévalent à la date de l'adoption de la présente résolution;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Beaudoin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-323 Adhésion / Regroupement d'achats / Centre collégial des services regroupés / Appel d'offres SAR130-2014 / Acquisition / Ordinateurs fixes, mobiles et moniteurs

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est un organisme à but non lucratif formé afin de procéder à des achats regroupés pour les organismes du réseau de l'éducation et qu'il offre maintenant ses services aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le CCSR est l'un des plus importants regroupements d'achats d'organismes publics pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et 29.7 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient :

- qu'une organisation municipale peut conclure une entente avec un organisme à but non lucratif dans le but d'accomplir en commun l'achat de matériel;
- que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le CCSR s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour acquérir des ordinateurs fixes, mobiles et des moniteurs dans les quantités nécessaires pour ses besoins en 2015 et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CCSR;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion entérine son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CCSR et lui confie le processus d'appel d'offres menant à l'acquisition d'ordinateurs fixes, mobiles et des moniteurs nécessaires aux besoins de son organisation;

QUE la Ville s'oblige, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du ou des contrats à commandes, à s'approvisionner auprès du ou des fournisseurs retenus à contrat, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon les besoins exprimés;

QUE la Ville atteste ne pas être déjà liée à contrat pour ces mêmes produits à moins que ce contrat ne contienne une clause de résiliation automatique à la date d'entrée en vigueur de celui-ci;

QUE la Ville atteste que l'évaluation de ses besoins inscrite au bordereau des produits a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., ch. C-65.1);

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'égard de l'adhésion à l'appel d'offres public avec le CCSR pour l'achat d'ordinateurs fixes, mobiles et de moniteurs.

« ADOPTÉE »

14-04-324 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est faite annuellement au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour l'achat de documents dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à compléter, à signer et à acheminer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, une demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-325 Colloque annuel du Carrefour action municipale et famille 2014

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF) les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014;

CONSIDÉRANT le mandat donné au Service des arts et de la culture pour la réalisation des programmes « Municipalité amie des aînés » et « Municipalité amie des enfants »;

CONSIDÉRANT que le colloque tenu par le CAMF traitera entre autres de ces programmes et proposera des outils pour leur mise en place;

CONSIDÉRANT la présence du directeur du Service des arts et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

DE déléguer M. Rénald Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, pour accompagner le directeur du Service des arts et de la culture au colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-326 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Projets culturels 2014

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT les projets culturels proposés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le rayonnement des acteurs culturels en dehors des limites de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer à travailler de concert avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maintenir son leadership en matière de culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confirme son adhésion aux projets culturels proposés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et autorise, à cet effet, une dépense de 9 575,55 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-327 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Modification / Activité / Fondation de la Maison Trestler

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-110 par laquelle la Ville acceptait une première tranche d'activités culturelles recommandée par le Comité consultatif de la culture;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par la Fondation de la Maison Trestler ne pourra être réalisé dû au désistement de l'artiste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de la culture formulée à l'intention de la Fondation à l'effet de créer une activité destinée aux familles de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du 20^e anniversaire de la fusion;

CONSIDÉRANT la proposition de la Fondation de présenter un concert d'un artiste de la région tout en faisant découvrir le lieu historique aux familles réunies;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion donne son aval à la nouvelle activité proposée par la Fondation de la Maison Trestler, et ce, pour un montant ne dépassant pas 1 500 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-328 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas les activités du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de 14 272,50 \$ soit versée au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-51-951	(Quote-part culture MRC-VS)	14 273 \$
À :	02-702-51-970	(Subventions)	14 273 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-329 Comité consultatif de la culture / Réunion du 9 janvier 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 9 janvier 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-330 Équipe cadette AA / Ligue Élite de ringuette du Québec / Championnat canadien à Régina / Aide financière

CONSIDÉRANT que Savannah et Holly Désirée Corcoran sont résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres de la Fédération de ringuette;

CONSIDÉRANT qu'elles participeront au championnat canadien de ringuette Tim Hortons qui aura lieu du 6 au 12 avril 2014 à Régina;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 600 \$, à raison de 300 \$ par participante, soit versé à Ringuette les 4 Cités à titre d'aide financière pour Savannah et Holly Désirée Corcoran pour leur participation au championnat canadien de ringuette Tim Hortons qui aura lieu du 6 au 12 avril 2014 à Régina;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-331 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Tournoi Novice-Atome / 30^e anniversaire / Aide financière

CONSIDÉRANT que le tournoi Novice-Atome de l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion fêtera son 30^e anniversaire lors de la tenue de son édition 2014 en avril prochain;

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par les organisateurs;

CONSIDÉRANT que cet événement accueillera plus de 1 000 joueurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs à l'effet de soutenir l'organisation de ce tournoi dans le cadre du programme « Support à l'action bénévole » du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans le cadre de son programme de subvention « Support à l'action bénévole », octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour l'organisation et la tenue de son 30^e tournoi de hockey Novice-Atome;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-04-332 Bureau d'information touristique / Nouvelle orientation 2014 /
Changement d'appellation / Bureau d'accueil touristique**

CONSIDÉRANT que Tourisme Suroît a soumis à la Ville un scénario pour le fonctionnement de son bureau d'information touristique à l'été 2014;

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme et la Ville sont partenaires dans l'offre d'information touristique sur le territoire de Vaudreuil-Dorion et que le projet de fonctionnement à été traité en concertation;

CONSIDÉRANT que la combinaison des services offerts permettra de joindre des services traditionnels de renseignements à une offre de services plus dynamique sur le terrain lors d'activités et événements;

CONSIDÉRANT que ce projet novateur, premier projet pilote en ce genre dans le Suroît, permettra de mieux rejoindre la clientèle visée afin de faire la promotion des ressources touristiques locales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion entérine la nouvelle orientation du bureau d'information touristique, qui prendra désormais l'appellation de bureau d'accueil touristique, en prônant une approche combinée d'accueil traditionnel et d'information sur le terrain dans une proportion à peu près égale entre les deux modes;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soutienne cette position afin que l'Office de tourisme du Suroît puisse faire ses démarches de modifications et de changement d'appellation auprès du ministère du Tourisme du Québec.

« ADOPTÉE »

**14-04-333 Contrat de commandite / Club de hockey Les Mustangs /
Saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017**

CONSIDÉRANT que le contrat de commandite liant la Ville et le club de hockey Les Mustangs pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 est terminé;

CONSIDÉRANT que le club de hockey Les Mustangs a présenté une demande de renouvellement du contrat de commandite pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit acceptée, pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, la conclusion d'un contrat de commandite avec 9255-1993 Québec inc. pour le club de hockey Les Mustangs;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-334 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-04 / Services pour l'entretien et la réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux, 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 mars 2014 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-04;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ascenseurs Nagle inc., 2240, avenue Beaconsfield, Montréal (Québec), H4A 2G8, pour les services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 15 797,57 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-04;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2014, incluant la possibilité de 4 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-335 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts adjugé par la résolution 11-03-240 était d'une durée d'un an finissant avec l'année 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2012 et 2013 respectivement par les résolutions 12-02-169 et 13-02-167;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation de 2 années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-03 pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts adjudgé à Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.), 58, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9A 2Y4, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la coupe de gazon des parcs et espaces verts pour l'année 2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-336 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-06 / Services de nettoyage et de buanderie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services de nettoyage et de buanderie, 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 mars 2014 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-06;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Piché nettoyeurs et buandiers (9023-3735 Québec inc.), 270, chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4B9, pour les services de nettoyage et de buanderie, et ce, pour différents taux unitaires à l'égard de divers services hebdomadaires totalisant un montant de 642,02 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-06;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjudgé pour un an, soit l'année 2014, incluant la possibilité de 4 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de nettoyage et de buanderie et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-04-337 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ /
Fourniture des carburants en vrac**

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-043 adoptée le 20 janvier 2014 par laquelle la Ville de Vaudreuil-Dorion mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de carburants en vrac;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Énergie Valéro inc. le contrat pour la fourniture de carburants en vrac pour la région administrative de Montérégie-Sud;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Énergie Valéro inc. pour la fourniture de carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et ce, selon les prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de carburants en vrac et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-338 Disposition de biens abandonnés / 2091, rue des Sarcelles, app. 2

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 11 décembre 2013, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 2091, rue des Sarcelles, app. 2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens est introuvable;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Sylvain Malo, contremaître – Voirie et signalisation, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 2091, rue des Sarcelles, app. 2;

QUE le Service des travaux publics soit également autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

**14-04-339 Chapiteau du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Autorisation /
Travaux de préparation du site / Financement**

CONSIDÉRANT que la Ville est partenaire du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion dans l'installation du chapiteau Eugène Chaplin sur le site de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que le chapiteau doit être alimenté en électricité et en eau potable;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise une dépense de 80 371,63 \$ pour les travaux liés à la préparation du site pour le chapiteau Eugène Chaplin du Festival de cirque, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le directeur du Service des travaux publics en date du 28 mars 2014;

QUE ces travaux soient financés par le surplus accumulé non affecté;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	05-990-10-000	(Surplus accumulé non affecté)	80 371,63 \$
À :	02-701-60-721	(Chapiteau FCVD – infrastructures)	80 371,63 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-340 Disposition de biens abandonnés / 3342, rue du Beaujolais

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 12 février 2014, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 3342, rue du Beaujolais;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir les biens de peu de valeur à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à remettre au propriétaire des biens les vêtements se trouvant dans le lot de biens entreposés;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés de peu de valeur recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 3342, rue du Beaujolais, si une entente de paiement ne peut être conclue avec le propriétaire desdits biens d'ici le 14 avril 2014;

QUE le Service des travaux publics soit également autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

14-04-341 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-08 / Location d'une unité de filtration membranaire

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de location d'une unité de filtration membranaire, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 25 mars 2014 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-08;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Chem Action inc., 4559, boulevard Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec), H1R 1Z4, pour le service de location d'une unité de filtration membranaire, et ce, pour un montant de 327 678,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401 -110 14-08;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	03-300-00-100	(Affectation – surplus non affecté)	295 600 \$
À :	02-412-00-514	(Unité de production temporaire)	295 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-04-342 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) /
Demande d'aide financière / Conduite d'amenée d'eau potable /
Secteur Domaine-en-Haut / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir le secteur résidentiel Domaine-en-Haut;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1 - études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1 - études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels à l'égard du projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir le secteur résidentiel Domaine-en-Haut.

« ADOPTÉE »

**14-04-343 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) /
Demande d'aide financière / Système de traitement des eaux usées /
Secteur Domaine-en-Haut / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le système de traitement des eaux usées actuel est déficient et qu'il engendre par conséquent une problématique de contamination environnementale;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement du système de traitement des eaux usées corrigera cette problématique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1 - études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1 - études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels à l'égard du projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur résidentiel Domaine-en-Haut.

« ADOPTÉE »

14-04-344 Arrêt obligatoire / Avenue Saint-Charles à l'intersection du chemin Paul-Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT la note de la Division technique préparée en date du 11 mars 2014 par M. Marc Côté, chef de division - Technique, recommandant la mise en place d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Saint-Charles, en direction nord, à l'intersection du chemin Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT la priorité d'agir en vue de sécuriser les piétons, et ce, conséquemment à l'usage du nouveau parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue Saint-Charles, en direction nord, à l'intersection du chemin Paul-Gérin-Lajoie, plus précisément face à l'entrée piétonnière principale du parc de la Paix;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise et informe, par le fait même, le public voyageur que l'arrêt obligatoire sera installé dans 1 mois;

QUE le marquage au sol soit fait pour prolonger la ligne d'arrêt existante pour la circulation vers le nord ainsi que la traverse de piétons de part et d'autre de l'avenue Saint-Charles;

QU'une aire de refuge pour les piétons soit aménagée en façonnant une surface bétonnée sur le terre-plein central de l'avenue Saint-Charles;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-04-345 Demande de garanties supplémentaires / Projet « Le Onze de la Gare » - phase 2

CONSIDÉRANT le rapport du 3 décembre 2013 rédigé par la Division technique de la Ville;

CONSIDÉRANT que la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux des travaux de la phase 2 du projet « Le Onze de la Gare » de Quorum exécutés au printemps 2013 afin de desservir les bâtiments 9 et 11 situés respectivement au 3153 - 3155, boulevard de la Gare et au 3149 – 3151, boulevard de la Gare, n'ont pas été faits de façon systématique, ne satisfont pas aux exigences de la Ville et ne respectent pas le protocole d'entente du Règlement n° 1617 signé par le promoteur Quorum et par les représentants désignés de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'une nouvelle visite pour l'acceptation provisoire des travaux de cette phase soit réalisée en présence de l'ingénieur consultant, du promoteur et d'un représentant de la Ville;

QU'une garantie supplémentaire de 2 ans sur les ouvrages exécutés dans cette phase soit demandée à Quorum, promoteur du projet « Le Onze de la Gare », et que cette garantie supplémentaire devra prendre effet à partir de la date de l'acceptation provisoire prononcée et signée par un représentant de la Ville;

QU'un cautionnement d'entretien d'une durée de 2 ans à partir de la date de l'acceptation provisoire prononcée et signée par un représentant de la Ville soit fourni à la Ville;

QUE soit fourni, au terme de la garantie supplémentaire de 2 ans, un rapport réalisé par une firme indépendante désignée par la Ville incluant l'inspection télévisée de la conduite d'égout sanitaire ainsi qu'un test d'ovalisation conforme (maximum de 7,5 % d'ovalisation sur les conduites), que les coûts pour ces essais seront aux frais du promoteur et que les résultats obtenus devront être conformes au NQ 1809-300/2004 (R2007);

QU'au terme de la garantie supplémentaire et à la réception de résultats conformes aux essais demandés, la Ville s'engage à prendre possession des services d'égout sanitaire et d'eau potable de la phase 2 du projet et d'en assurer l'entretien pour l'avenir;

QU'au terme de la garantie supplémentaire et à la réception de résultats non conformes aux essais demandés, le promoteur, ou le syndicat de copropriété, sera dans l'obligation d'assurer l'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire de cette phase pour l'avenir.

« ADOPTÉE »

14-04-346 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias, 4 soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 19 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4 , pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux précités, et ce, pour un montant totalisant 27 019,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1674.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1674.

« ADOPTÉE »

14-04-347 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1675.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Règlement n° 1675

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley, 4 soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 26 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux précités, et ce, pour un montant totalisant 16 153,99 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1675.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1675.

« ADOPTÉE »

14-04-348 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc Mozart, 2 soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 3 avril 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 avril 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement du parc Mozart, et ce, pour un montant totalisant 45 098,94 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1;

QUE les services professionnels en vue de la surveillance des travaux précités soient, quant à eux, adjugés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1685, et ce, pour un montant totalisant 45 098,95 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

14-04-349 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-07 / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 / Avenues Bernardin et du Parc

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 reliés au projet « Travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 (avenues Bernardin et du Parc – appel d'offres n° 401-110-13-07 » totalisant un montant de 15 353,77 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-04-350 Ordre de changement n° 126 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 126 relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n° 202-110-1601-08 » totalisant un montant de 95 340,89 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège à 20 h 42.

14-04-351 Ordres de changement n^{os} 18, 21, 22, 23 et 24 / Appel d'offres n^o 401-110-12-R1643.3 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n^o 1643

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 18, 21, 22, 23 et 24 reliés au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – appel d'offres n^o 401-110-12-R1643.3 » totalisant un montant de 72 558,78 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1643.

« ADOPTÉE »

14-04-352 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 mars 2014

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 mars 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-353 Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Jeannotte / Lot 1 675 219 / Autorisation / Usage enseignement de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) / Zone P2-348 / CCU n^o 14-03-27 / Remboursement de frais

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n^o 1275, incluant un dépôt de 3 000 \$, présentée par M. le pasteur Daniel Bourque afin d'autoriser l'usage d'enseignement au niveau de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) à l'intérieur de l'Église baptiste évangélique de Vaudreuil (zone P2-348);

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 14-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT que les frais encourus par la Ville se limitent au temps requis pour la préparation et la présentation du dossier au Comité consultatif d'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la demande d'amendement au Règlement de zonage n^o 1275 visant l'autorisation de l'usage d'enseignement au niveau de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) dans la zone P2-348;

ET QUE le trésorier soit autorisé à rembourser la totalité du montant de 3 000 \$ versé en dépôt lors de la présentation initiale de la demande susdite.

« ADOPTÉE »

14-04-354 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rue Chicoine / Lot 3 666 599 / Autorisation / Usage agence d'assurance et courtier en transport lourd (C4) / Zone I2-752 / CCU n° 14-03-28

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 visant la modification des usages permis dans la classe d'usages « Industries mixtes (I2) » afin d'y intégrer l'usage « agence d'assurance et courtier en transport lourd (C4) » et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à ce changement.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège à 20 h 45.

14-04-355 CPTAQ / Demande d'autorisation / 1620, chemin Daoust / Lots 3 851 279, 1 834 211, 3 851 271 et 3 851 278 / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – agrotourisme / Zone A-817 / CCU n° 14-03-29

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-29 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans sa demande d'autorisation afin qu'il puisse développer son entreprise agricole et agrotouristique, le tout sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le projet devra être conforme aux règlements et lois en vigueur et toutes constructions et tous ouvrages devront faire l'objet d'une autorisation des autorités concernées;
- une demande de certificat d'autorisation pour la modification d'un usage devra être faite en vertu du Règlement n° 1274 sur les permis et certificats et de régie interne.

« ADOPTÉE »

14-04-356 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Subdivision de lot / Lot 1 543 542 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-30

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-30 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2440, rue Henry-Ford, le projet de lotissement préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier T9501-15-104, minute 13513, feuillet 1 de 1, en date du 28 janvier 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-357 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Nouvelle construction commerciale / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-31

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-31 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2440, rue Henry-Ford, le projet de nouvelle construction commerciale, le tout tel que présenté aux documents suivants :

- plan « Projet Vaudreuil Qc, Henry-Ford Road, Autoroute 540 », dessin SK-10 intitulé « SKETCH », préparé par The TDL Group Corporation;
- plan « Client Tim Hortons, rue Henry-Ford, Vaudreuil », feuillets « Aménagement paysager » et « Élévations », préparés par F. Fortin et approuvés par V. Alepin, en date du 21 février 2014;

ET CE, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le dépôt et l'approbation des plans d'implantation, de drainage et de construction par la Division technique, la Division environnement, la Division permis et inspections et le Service de sécurité incendie;
- l'obtention d'un acte de servitude dont la Ville est partie prenante pour le droit de passage privé donnant accès à la rue;
- que les raccordements électriques sur le site soient entièrement souterrains;
- que les informations relatives à la densité d'éclairage soient fournies.

« ADOPTÉE »

14-04-358 PIIA / 2440, rue Henry-Ford / Nouvelles enseignes commerciales / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-03-32

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2440, rue Henry-Ford, le projet de nouvelles enseignes commerciales, le tout tel que présenté aux fiches techniques préparées par Enseignes LECO, dossier FT14-736, page 1 de 10 à 9 de 10, révision 1, en date du 25 février 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-359 Modification du Plan directeur de rues / Montée d'Alstonvale – secteur Fief-Choisy / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 209 et 1 830 252 / CCU n° 14-03-33

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan directeur des rues soit modifié dans le but d'y intégrer le lotissement projeté par l'amendement n° 1270-47 sur le plan d'urbanisme afin de modifier certaines dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Fief-Choisy et d'intégrer les nouvelles rues projetées à ses documents de planification, le tout tel que montré au « Plan directeur de rue : Secteur du Ravin boisé » dessiné par M. Pierre Major, en date du 6 mars 2014, à l'échelle 1:3500.

« ADOPTÉE »

14-04-360 Dérogation mineure / 126-128, rue Brodeur / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 1 546 337 / Zone H3-529 / CCU n° 14-03-34

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Germain Pilon;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 mars 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 126-128, rue Brodeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 126-128, rue Brodeur, afin d'autoriser un escalier extérieur sis en cour latérale et menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée, et ce, en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise les escaliers en cour latérale donnant accès au rez-de-chaussée uniquement.

« ADOPTÉE »

14-04-361 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 mars 2014

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 mars 2014.

« ADOPTÉE »

14-04-362 PIIA / 22400, chemin Dumberry / Nouvelle construction commerciale / Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-03-37

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry, le projet de nouvelle construction commerciale, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le déplacement d'une partie de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner;
- l'approbation de TransCanada Pipeline puisque le projet est situé à proximité d'un gazoduc;

ET des conditions suivantes pour chacun des bâtiments :

Pour le projet de Costco (bâtiment « C » et station-service)

- sur l'élévation nord (chemin Dumberry), les meneaux de surface de type mur-rideau devront comporter un matériau de même couleur que les fenêtres, de manière à donner l'impression de vraies fenêtres;
- les quais de chargement devront comporter un mur aux mêmes finis que le bâtiment principal et d'une hauteur suffisante afin de dissimuler les camions stationnés;
- les compacteurs à déchets et recyclage devront être situés dans un enclos opaque muni de portes d'accès en bordure du chemin Dumberry;
- l'écran végétal le long du chemin Dumberry devra être rehaussé à 3,50 mètres de hauteur totale avec l'élévation de la rue pour la partie vis-à-vis le mur « élévation ouest »;
- plantation de 1 arbre par 10 mètres, dans l'emprise de la Ville, le long du chemin Dumberry;
- la largeur des cases de stationnement peut être diminuée à 2,75 mètres pour toutes les cases situées au pourtour du stationnement;
- le toit doit être recouvert d'un revêtement conformément au Règlement de construction n° 1276;
- les équipements mécaniques sur les toits doivent être dissimulés par des écrans opaques;
- prévoir une chambre réfrigérée à l'intérieur du bâtiment afin d'y entreposer les déchets organiques en attente de collecte conformément au Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles;
- diminuer à 2 le nombre d'enseignes sur la marquise de la station-service;
- aucun stationnement ne sera autorisé dans la zone inondable 20-100 ans conformément à l'article 3.1.1.5.2 du Règlement de zonage n° 1275;
- diminuer l'intensité de l'éclairage de 50 % à partir de 22 h;
- procéder à une demande de dérogation mineure pour les éléments suivants :
 - les portes de garage situées en façade sur le mur ouest;
 - les quais de chargement situés en cour avant;
 - le nombre d'enseignes total sur le bâtiment;
 - la superficie de l'enseigne « centre du pneu »;

Pour le projet de Groupe Harden (bâtiments « A », « B » et « D »)

- augmenter le nombre d'arbres en bordure de l'autoroute 40, à raison de 1 arbre par 10 mètres linéaires;
- prévoir des conteneurs semi-enfouis pour les déchets et le recyclage;
- prévoir des écrans opaques sur les toits afin de dissimuler les équipements mécaniques;
- prévoir des toits plats conformément au Règlement de construction n° 1276;
- diminuer l'intensité de l'éclairage de 50 % à partir de 22 h;
- aucun stationnement ne sera autorisé dans la zone inondable 20-100 ans conformément à l'article 3.1.1.5.2 du Règlement de zonage n° 1275;
- plantation de 1 arbre par 10 mètres le long de l'avenue Saint-Charles sur terrain privé;
- la largeur des cases de stationnement peut être diminuée à 2,75 mètres pour toutes les cases situées au pourtour du stationnement;
- procéder à une demande de dérogation mineure pour le quai de chargement situé en cour avant du bâtiment « B ».

« ADOPTÉE »

**14-04-363 Lotissement / 22400, chemin Dumberry / Plan de subdivision /
Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-03-38**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de subdivision tel que montré au plan préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, portant minute 19935, en date du 11 mars 2014.

« ADOPTÉE »

**14-04-364 Lotissement / 3030, rue du Plateau / Projet de subdivision /
Prolongement de la rue du Plateau / Lots 2 438 106, 4 724 231, 1 673 947,
2 802 194 et 2 802 195 / Zone I3-832 / CCU n° 14-03-39**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de subdivision tel que montré au document préparé par Les consultants S.M. inc. intitulé « Projet de lotissement industriel – Prolongement rue du Plateau – CCU 18 mars 2014 », et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et d'une étude géotechnique du sol certifiant la réalisation du projet;
- l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser une rue sans issue dont la longueur excède 120 mètres.

« ADOPTÉE »

**14-04-365 Dérogation mineure / 9, rue Saint-Louis / Marge arrière / Lot 1 675 462 /
Zone H2-252 / CCU n° 14-03-40**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Jean-Claude Castonguay;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-03-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 mars 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Saint-Louis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Saint-Louis, afin d'autoriser une marge arrière de 4,10 mètres en dérogation à l'article 3.2.14 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 4,5 mètres;

QUE soit déplacée la remise en vinyle afin qu'elle soit située à 0,60 mètre de la ligne de terrain tel que stipulé à l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275;

QUE soit enlevée la remise en tôle localisée en cour latérale et mesurant 2,30 mètres sur 2,98 mètres;

QUE les mesures nécessaires soient prises afin d'obtenir de la Ville une servitude d'empiètement pour la galerie et la marche dans l'emprise de la rue Louise-Joseph, et ce, aux frais du requérant.

« ADOPTÉE »

14-04-366 Adoption / Règlement n° 1586-01 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1586-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1586-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles ».

« ADOPTÉE »

14-04-367 Adoption / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1675 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1675 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley en décrétant un emprunt de trois cent huit mille dollars (308 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

14-04-368 Adoption / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1678 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1678 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

14-04-369 Adoption / Règlement n° 1685 / Aménagement du parc Mozart

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1685 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1685 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux aux fins d'aménager le parc Mozart (lot 4 712 155), incluant tous les ouvrages connexes, en décrétant un emprunt d'un million cent quarante-trois mille dollars (1 143 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

14-04-370 Adoption / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 mars 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-206 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 mars 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 mars 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-206 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-206 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 ».

« ADOPTÉE »

14-04-371 Avis de motion / Règlement n° 1536-01 / Modification / Plans

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le Règlement n° 1536 afin de modifier les plans prévus à la clause de taxation.

14-04-372 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-190 / Modifications / Usages autorisés et dimensions des constructions / Zones C3-219 et C3-226 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et la rue Bourget

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-190 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes des zones C3-219 et C3-226 en ce qui a trait aux usages autorisés et aux dimensions des constructions »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 avril 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-04-373 Avis de motion / Règlement n° 1275-190 / Modifications / Usages autorisés et dimensions des constructions / Zones C3-219 et C3-226 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et la rue Bourget

Le conseiller M. Rénauld Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes des zones C3-219 et C3-226 en ce qui a trait aux usages autorisés et aux dimensions des constructions.

14-04-374 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-208 / Ratio minimal / Largeur minimale / Cases de stationnement / Usages commerciaux / Clôtures contrôlant l'accès aux piscines

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-208 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de réduire le ratio minimal de cases de stationnement pour certains usages commerciaux, d'augmenter la largeur minimale de cases de stationnement et de régir l'implantation des clôtures contrôlant l'accès aux piscines »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 avril 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-04-375 Avis de motion / Règlement n° 1275-208 / Ratio minimal / Largeur minimale / Cases de stationnement / Usages commerciaux / Clôtures contrôlant l'accès aux piscines

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de réduire le ratio minimal de cases de stationnement pour certains usages commerciaux, d'augmenter la largeur minimale de cases de stationnement et de régir l'implantation des clôtures contrôlant l'accès aux piscines.

14-04-376 Autorisation de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation suivante accordée par la directrice générale :

- Prêt temporaire d'un local supplémentaire au Festival de cirque Vaudreuil-Dorion pour la période du 10 avril au 10 juin 2014 au Centre communautaire Jean-Marc Ducharme.

« ADOPTÉE »

14-04-377 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-04-378 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-04-379 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 09 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe